

Image not found or type unknown



Résiliation à la formation KARIS

Par **mojiitoss**, le **13/11/2013** à **11:06**

Bonjour,rnrnVoilà je voudrais résilier mon contrat sans payer les indemnités.rnrnEn effet, j'ai signé et envoyé mon contrat au 14/09/13 et j'ai appris ma seconde grossesse à la fin du mois, après avoir envoyé tout les documents !!!rnrnOr on m'envoie l'ordre de payer plus de 700€ d'indemnité, que je ne peux payer.rnrnMon cas n'est-il pas un cas fortuit ? rnrnMerci d'avance de vos réponses

Par **moisse**, le **13/11/2013** à **18:41**

Bonjour,rnNon on est loin du cas fortuit ou de force majeure, dans votre cas significatif d'une grossesse survenue après un viol.